

La tutelle la plus « cool » du monde

PUBLIFIN En 2014, l'intercommunale revient dans le giron wallon. Et alors ? Rien !

- De 2010 à 2014, Publifin a échappé à la tutelle régionale.
- A son retour, l'administration n'a pas cherché à s'informer sur son fonctionnement.
- Et pendant ce temps-là, les comités de secteur étaient nés.

Avant de démissionner, Paul Furlan avait fait un tabac devant le parlement wallon : « *Je ne savais pas, j'aurais pu savoir, je n'ai pas cherché à savoir...* », avait-il lancé. Le ministre des Pouvoirs locaux parlait de l'implication de son chef de cabinet adjoint dans les structures de Publifin. La même formule pourrait s'appliquer aux déclarations de Françoise Lannoy et de Stéphane Marnette, respectivement directrice générale et inspecteur général au sein de l'administration régionale. En clair : voici le top de la tutelle de l'intercommunale liégeoise.

Une tutelle en pointillé : entre 2010 avec l'adhésion de la commune flamande de Fourons et l'entrée en vigueur de l'accord de coopération de 2014 réglant le sort des intercommunales actives sur plusieurs régions, les décisions de Publifin n'ont pas été soumises à l'administration wallonne. Durant cette période, la structure liégeoise était littéralement « sans tutelle », même

si les règles prévues par la loi fédérale de 1986 lui étaient appliquées et garantissaient une forme de contrôle des activités.

Durant quatre ans, Publifin a vécu à l'abri des radars wallons, dans une sorte de *no man's land* juridique. C'est durant cette période que le groupe s'est développé, a diversifié et privatisé ses activités et a créé en 2013 les comités de secteur qui allaient faire son malheur. A cette époque aussi, Tecteo, Nethys, Stéphane Moreau et consorts ont fait régulièrement les gros titres de la presse. Rumeurs, accusations, acquisitions : lorsque l'accord de coopération de 2014 rend à la Wallonie une tutelle pleine et entière, on imagine que l'administration va s'intéresser à ce drôle d'oiseau qui n'en finit pas de faire parler de lui...

C'est tout le contraire qui se produit : ni le ministre Paul Furlan ni les fonctionnaires ne cherchent à comprendre les tenants et aboutissants de la parenthèse qui s'achève, et notamment la mise en place des comités de secteur. « *Ces comités ne sont pas mentionnés dans les statuts de l'intercommunale adoptés en juin 2015, explique Françoise Lannoy. Dans mon esprit, toutes les pièces du puzzle ne se sont mises en place qu'en janvier 2017. Jusque-là, nous n'étions pas au courant de rémunérations dans les comités consultatifs. Nous n'avons reçu aucun document en ce sens. Et puis, une tutelle a une mission*

de contrôle, pas d'inspection. »

GRD ou pas ?

Pour les députés wallons, la tutelle a péché par manque de curiosité. En 2015, celle-ci n'a en outre rien trouvé à redire lorsque le gouvernement wallon a donné deux ans de répit aux intercommunales actives dans la distribution d'énergie (GRD), pour se mettre en ordre avec le code de la démocratie locale. « *De 2015 à aujourd'hui, notre interprétation est constante, a souligné la directrice générale. Pour nous, Publifin est un GRD et relevait donc de ce décret.* »

Une vision contestable et contestée par de nombreux députés : les activités de distribution sont désormais passées dans le giron de Nethys, filiale de droit privé de l'intercommunale. Le délai de deux ans allait en

plus avoir une conséquence concrète à Liège : les comités de secteur pouvaient continuer à voter à l'abri des regards jusqu'à l'été 2017, même s'il n'en fut finalement rien...

Mais donc Françoise Lannoy et Stéphane Marnette « *ne savaient pas* ». Ils auraient pu, avec un peu de chance ou de volonté : la première évoque des contacts avec le cabinet Furlan à propos des intercommunales, et en l'occurrence avec Claude Parmentier, chef de cabinet adjoint. Lui, il devait savoir puisqu'il était aussi administrateur de Publifin et de Nethys à ses heures

perdues... « *Mais il ne m'a jamais parlé de ces structures et de leurs problèmes* », assure la patronne de l'administration. Pas de bol décidément ! ■

ERIC DEFFET

PERQUISITIONS

Visite à l'aube du procureur général

La commission d'enquête ne chôme pas. Jeudi à 7 h 30, son bureau, flanqué de deux experts et des deux magistrats qui suivent ses travaux, ont rencontré le procureur général de Liège, Christian De Valkeneer. Le 9 mars, celui-ci avait semé la panique parmi les députés : un pro justitia faisait état de la présence d'André Gilles et de Stéphane Moreau, le 22 février chez Nethys, de documents bidouillés ou évacués. Sous le choc et à toutes fins utiles, la commission demandait à la justice liégeoise d'effectuer des perquisitions. Elles ont duré 12 heures.

Depuis lors, l'affaire s'est dégonflée d'audition en audition. En outre, le témoin des « manipulations » ne souhaite plus s'exprimer face aux enquêteurs. Jeudi à l'aube, le bureau de la commission a tenté d'obtenir les documents saisis à Liège. Ce ne sera pas possible : à ce stade, ils ne sont pas exploitables, au-delà d'un simple PV de perquisition.

E.D.

remboursement Ce ne sera pas une sinécure

Le cœur du dossier Publifin, qui a heurté les citoyens ? Ce sont ces dizaines de milliers d'euros versés à des membres de comités de secteurs de l'intercommunale pour des prestations faméliques. Tout le monde est au moins d'accord sur un point : ces rémunérations étaient irrégulières, illégales.

Dans le rapport rédigé en janvier, l'administration s'exprimait de manière plus nuancée. Aucun défraiement ne peut être prévu pour une instance consultative, disait-elle, mais guère plus : « *L'attribution de rémunérations, sans réelle prestation réalisée en contrepartie, nous apparaît évidemment contestable sur le plan éthique.* » Jeudi devant la commission, Françoise Lannoy a reconnu que « *l'analyse s'est affinée* » dans le sens d'une illégalité avérée, notamment sur

la base des révélations de ces dernières semaines et des travaux parlementaires.

Dès lors, comment obtenir le remboursement des sommes indûment versées à une trentaine d'élus locaux ? Certains mandataires concernés ont pris des engagements, d'autres attendent des consignes claires voire des obligations qui leur seraient faites. Mais les débats de ce jeudi ont mis en lumière les difficultés qui ne manqueront pas de se présenter sur la voie d'un retour intégral des sommes dans la caisse de l'intercommunale.

La directrice générale incite les députés à la plus grande prudence : « *La procédure ne sera pas simple, même si un cas s'est déjà présenté ailleurs pour un problème de marché public. A ce stade, une seule voie me*

semble légalement possible : s'appuyer sur les comptes 2015 de Publifin et y inscrire de manière comptable une créance à charge de ceux qui ont décidé du système, les administrateurs de l'intercommunale. »

Les comités de secteur existaient déjà en 2013 et 2014. Mais pour ces deux exercices, les comptes de Publifin ont été approuvés. Les sommes indûment versées étaient noyées dans un agrégat de dépenses. Trop tard ! Les comptes 2015 sont à l'analyse, une porte reste donc ouverte. Avec la perspective à plus long terme d'une décision de justice qui imposerait ensuite aux élus concernés de rendre l'argent à l'intercommunale. ■

E.D.